

# inf VESDRE



Trimestriel n°99 - octobre-décembre 2022

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Gestion de boutures de renouées en bord de Vesdre à Eupen - 2022 ©CRV

## CR Vesdre

- Assemblée Générale 2

## Espèces invasives

- Gestion des renouées asiatiques 4

## Milieux et espèces

- Cohabiter avec le castor 7
- Créer une mare pour le triton 8
- Découverte de plantes anciennes 11

## Qualité des eaux

- Journée mondiale des toilettes 6
- Pollution de la Vesdre en 2022 10

## Agenda

12

## Un programme d'actions s'achève, un autre se prépare...

Le Contrat de Rivière Vesdre arrive déjà au terme de son protocole d'accord 2020-2022... Malgré les 3 années particulièrement difficiles que nous avons tous vécues, de nombreuses actions en faveur des cours d'eau ont pu être réalisées par l'ensemble de ses maîtres d'œuvre. Il reste pourtant encore beaucoup à faire pour l'amélioration de la qualité de nos rivières, et les inondations de 2021 n'ont pas aidé... C'est pourquoi 65 acteurs du bassin de la Vesdre s'appêtent à s'engager à nouveau pour 3 ans dans un programme constitué de 568 actions visant à des cours d'eau en meilleure santé et mieux respectés. La **cérémonie de signature officielle** du protocole 2023-2025 aura lieu le **mardi 31 janvier à La Reid**, en présence de Madame la Ministre Céline Tellier.

L'existence et le rôle d'un Contrat de Rivière est encore souvent méconnu de la population, et même les acteurs qui s'y engagent ne perçoivent pas toujours bien son rôle et ses limites... Un petit rappel peut donc être utile, surtout à l'aube d'un nouveau programme !

### Un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière (CR) est une **démarche volontaire** entre les différents acteurs de la rivière, pour une **gestion intégrée des cours d'eau et ressources en eau** dans un bassin versant. **Dialogue, concertation, coordination et sensibilisation** en sont les moteurs. Il est matérialisé par un protocole d'accord (le « contrat ») basé sur un programme d'**actions concrètes, ciblées ou plus générales**, visant à **améliorer, préserver, restaurer et mettre en valeur nos cours d'eau et leurs abords**, et pour **concilier leurs multiples fonctions et usages**.

### Qui sont les « partenaires » ?

Les acteurs qui s'engagent dans le Contrat de Rivière (dits « partenaires ») sont : des pouvoirs locaux (Communes, Pro-

vinces), différents services du Service Public de Wallonie, des acteurs issus des secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie, de l'épuration, de la gestion des déchets, de l'éducation, de la recherche, de la protection de la nature, etc. Ils ont tous choisi d'inscrire des actions dans le programme du Contrat de Rivière, actions qu'ils s'engagent à mener dans le cadre de leurs responsabilités, de leurs compétences et dans la mesure de leurs moyens.

### La cellule de coordination

Ses missions et son fonctionnement sont définies par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/10/2008.

Au quotidien, la cellule de coordination fait vivre le Contrat de Rivière : en réalisant un état des lieux sur le terrain (inventaire des points noirs), en favorisant le dialogue entre les différents acteurs, en suscitant la réalisation d'actions par ces acteurs, en incitant les partenaires à la concertation pour tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'eau, en organisant des réunions, en assurant la coordination de certaines actions, en veillant à ce que ces actions contribuent à la mise en œuvre des différents plans de gestion en matière d'eau (PGDH, PGRI, PARIS, ...), en sensibilisant tous les publics à prendre davantage en compte l'impact de leurs gestes sur la rivière et la vie aquatique...

Son action est limitée à ces missions. Le CR n'est donc pas gestionnaire des cours d'eau et, étant constitué d'un ensemble d'acteurs provenant d'horizon extrêmement différents, il ne peut pas rendre d'avis.

### Le programme d'actions 2023-2025

Vous découvrirez les grandes lignes du programme 2023-2025 dans le prochain numéro de notre bulletin de liaison. D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

Florence Hauregard  
Coordinatrice

## CR Vesdre : Assemblée Générale

### Le Comité de Rivière du 18 octobre

*La clôture du Protocole d'Accord 2020-2022 (PA) et le lancement du programme 2023-2025 sont le résultat d'un travail rigoureux de la part de l'équipe du Contrat de Rivière Vesdre mais aussi de ses partenaires, qui nécessitent l'approbation du Comité de Rivière. L'Assemblée Générale du 18 octobre dernier était donc principalement consacrée à ce sujet...*

Le dernier Comité de Rivière s'est déroulé le 18 octobre au Foyer Culturel de Sprimont, l'actuelle adresse (temporaire) du Contrat de Rivière Vesdre. Il avait pour objet principal la validation des différents éléments qui constituent le dossier de demande de reconduction du Contrat de Rivière Vesdre pour 2023-2025 à remettre à l'administration régionale. Mais avant de commencer l'Assem-

blée Générale proprement dite, quelques minutes ont été consacrées à la présentation des nouvelles recrues de l'équipe du Contrat de Rivière : Chrichina Bao et Lise Pouilloux. Depuis la fin mai, Chrichina complète les horaires de Florence Hauregard et Christophe Willemarck, passés à mi-temps pour raisons familiales. Et depuis la fin juin, Lise encadre les opérations d'arrachage des boutures de renouées asiatiques disséminées par les inondations de 2021, cette nouvelle mission ayant été confiée par la Ministre Tellier aux Contrats de Rivière Vesdre, Ourthe, Lesse et Amblève, les bassins les plus touchés.

Lise a ensuite détaillé sa mission lors d'un court exposé : le cadre, les objectifs, les axes de travail, les premiers résultats et les perspectives 2023. Pour plus d'informations concernant cette campagne de gestion des boutures de renouées, un article exhaustif se trouve en page 4.

### L'Assemblée Générale en résumé...

La Présidente a ouvert la séance en remerciant l'assemblée pour sa présence. L'ordre du jour et le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars dernier ont été approuvés.

L'assemblée a ensuite pris acte de quelques changements parmi les représentants effectifs et/ou suppléants de certains partenaires à l'AG. Les nouveaux représentants sont : Valérie Vreeswijk (CRIE de Liège - effectif), Julie Noël (Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève - suppléant), Caroline Tixhon et François-Luc Moll (Commune d'Olne), Anne-Christine Godfirnon (Commune de Soumagne - effectif), Gilles Bruck (Ville de Spa - effectif). Le Pôle Environnement - section Eau du Conseil Economique, Social et Environnemental Wallonie s'est retiré de tous les Contrats de Rivière ; l'assemblée en a acté le départ.

Le rapport d'activités 2020-mi2022 a ensuite été présenté dans les grandes lignes : les missions, l'avancée des actions des partenaires et de la cellule de coordination, l'inventaire des points noirs, les chantiers, la sensibili-

sation et l'information (activités et animations, matériel créé, presse, ...), la formation, les groupes de travail et autres réunions. Il y est précisé que la cellule de coordination continue à s'adapter aux changements qu'ont suscité les inondations de 2021 ; les priorités ont été réévaluées, une bonne part des actions est axée sur les inondations (plantations d'arbustes sur les berges, accompagnement d'actions de ramassage des déchets, etc.), révision de l'inventaire des points noirs, etc. Par ailleurs, lors des réunions de préparation du prochain Protocole d'Accord avec les différents maîtres d'œuvre, la question de la résilience face aux inondations était l'une des priorités. Suite à quelques questions des membres, des précisions et quelques corrections ont été apportées et le rapport a été approuvé à l'unanimité. Les comptes sont également abordés, ainsi que les problèmes de trésorerie dus au retard de paiement des différentes tranches des subsides régionaux (comme les autres Contrats de Rivière).

Les différents éléments nécessaires à la demande de reconduction du Contrat de Rivière ont ensuite été passés en revue : la liste des « Points noirs prioritaires », les lignes directrices 2023-2025, la liste des maîtres d'œuvre qui s'engagent à mener des actions, la liste des actions inscrites par les partenaires et la cellule de coordination, le texte de la partie introductive du protocole d'accord et les lignes budgétaires. Questions, remarques, ... cette présentation a été l'occasion de discussions et d'éclaircissements sur certaines futures actions.

Il est à remarquer que quelques maîtres d'œuvres antérieurs ne se sont pas réinscrits dans le prochain Protocole d'Accord, pour différentes raisons ; notamment la dissolution du Groupement des Industries et Entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l'Environnement (GIMPE) et de l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Écrevisses Indigènes, ou la clôture des projets LIFE Ardenne liégeoise et Pays Mosan... A contrario, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux partenaires comme l'Institut Royal Militaire d'Education Physique à Eupen, BeWapp, le LIFE Vallée Ardennaise, le Syndicat d'Initiative de Trooz, Cabot Plastics Belgium et Coca-Cola Enterprises Belgium (usine de Chaudfontaine), pour n'en citer que quelques-uns.

C'est ainsi que 65 acteurs différents seront les maîtres d'œuvre des 568 actions à inscrire au programme 2023-2025, qui promet trois années bien chargées en projets concrets et durables.

Après la clôture de la séance, l'assemblée a été invitée à partager un verre de l'amitié, ce qui a permis quelques échanges informels toujours très intéressants entre les partenaires... Un grand merci aux personnes présentes à l'assemblée pour leur implication !



### Gestion des boutures de renouées asiatiques dans le sous-bassin de la Vesdre

Les Contrats de Rivière Ourthe, Vesdre, Amblève et Lesse ont reçu la mission de coordonner, en collaboration et sous la direction de la Cellule interdépartementale Espèces Invasives (CiEI) du SPW-ARNE, une campagne d'arrachage manuel des boutures de renouées asiatiques disséminées par les inondations de juillet 2021 le long des cours d'eau de leur bassin respectif.

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui se développent notamment sur les berges des cours d'eau et dans les terrains vagues. Elles y forment des massifs denses enracinés en profondeur dans le sol et étouffent toutes les autres plantes. De plus, en Europe, les renouées asiatiques se reproduisent principalement de manière végétative au départ des rhizomes et des nœuds des tiges. Cette reproduction végétative permet à l'espèce de se développer rapidement à partir de fragments d'un individu : chaque tige ou rhizome arraché et disséminé donne naissance à une nouvelle bouture, qui s'étend ensuite latéralement pour former de nouveaux massifs denses. Lorsque la plante est bien installée, la gestion est très difficile, voire impossible.

De très nombreux massifs de renouées étaient déjà bien implantés le long des cours d'eau du bassin de la Vesdre, celui-ci étant colonisé par cette plante invasive depuis longtemps. Lors des inondations de juillet 2021, des milliers de fragments de renouées se sont donc dispersés à partir de ces anciens massifs, et ont généré tout autant de boutures dans le lit majeur des cours d'eau.

A l'initiative de la Ministre de l'Environnement Céline Tellier, un budget de 65.000 €/an et pendant 2 ans a été alloué par le Service Public de Wallonie à chacun des 4 Contrats de rivière concernés, afin de réaliser une campagne d'arrachage précoce de ces boutures. Cette mission a débuté fin juin 2022, avec l'engagement d'une chargée de projet, Lise Pouilloux.

La première tâche a consisté à dresser un état des lieux des boutures disséminées, pendant 4 mois (de juillet à octobre 2022). Ce premier inventaire recense les données sur l'ensemble des cours d'eau de 1e et de 2e catégorie touchés par les inondations et sur lesquels des anciens massifs de renouées asiatiques avaient été antérieurement enregistrés (Vesdre, Hoëgne, Wayai, Winamplanche, Ry de Mosbeux et Magne). L'inventaire sera poursuivi au cours de l'été 2023, afin de mettre à jour les données de 2022 et de compléter les informations sur les autres cours d'eau. En effet, des germinations différées ont été obser-

vées lors d'un passage secondaire sur certains sites impactés. Celles-ci sont probablement dues à des conditions estivales difficiles pendant la canicule ainsi qu'aux déplacements de terres réalisés lors des travaux de reconstruction de la vallée.

Cette base de données constitue un support logistique essentiel à la campagne d'arrachage menée durant les mois d'août, septembre et octobre 2022.

La société Bois et Travaux, sous-traitant engagé par le SPW-ARNE et encadré par le CRV, a débuté les chantiers d'arrachage le 8 août et a parcouru, d'amont en aval, l'ensemble des cours d'eau de 1e catégorie sur les communes de Eupen, Baelen, Limbourg, Verviers, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine, Liège, Theux et Spa jusque fin octobre.

Les chantiers ont été menés le long des cours d'eau, sur les berges, prairies et sites industriels inondés, ainsi qu'aux stations d'épuration de Wegnez et de Goffontaine, à la Réserve Naturelle de Goffontaine, dans des zones urbanisées et sur d'autres sites publics ou privés fortement impactés...



*Bouture de renouée asiatique*



*Journée de formation du 8 août 2022 donnée aux équipes de Bois et Travaux*



Equipe de l'entreprise Bois & Travaux sur un site communal de Trooz

11 placettes de monitoring ont été installées le long de la Vesdre afin d'évaluer l'efficacité des actions de gestion au cours de la campagne sur 2 années (évaluation des repousses après arrachage, éventuelle germination différée, etc.).

La situation dans le bassin de la Vesdre étant plus marquée que dans les autres, un renfort d'équipe a été assuré ponctuellement par les chargés de projet « renouées » des contrats de rivière Lesse et Ourthe pour l'inventaire et la coordination des chantiers sur la Hoëgne, le Wayai et le Winamplanche.

Une information auprès des gestionnaires des cours d'eau et une sensibilisation auprès de particuliers ont été réalisées au cours de cette première campagne d'arrachage. En effet, de nombreuses boutures ont été observées

dans les jardins privés, notamment sur les communes de Chaudfontaine, Trooz, Pepinster et Theux. Divers canaux ont été utilisés pour communiquer : toutes-boîtes, articles dans les bulletins communaux et sites web des communes, page Facebook du CRV, mais aussi via un reportage de la RTC. Une journée d'arrachage des renouées a également été réalisée avec les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire du Collège Saint François-Xavier 1 de Verviers sur le terrain de foot de Pepinster.

Un rapport complet des actions entreprises est également en cours de rédaction à l'attention de l'administration régionale.

Au total, pour **336 hommes-jours** prestés, les équipes de Bois & Travaux ont arraché plus de **36.000 boutures**, soit l'équivalent de plus de **9,5 tonnes** de matière organique.

Dès la fin avril 2023, un nouvel inventaire des boutures débutera, suivie d'une deuxième campagne d'arrachage des renouées. Les missions en parallèles (monitoring, sensibilisation, rédaction) seront elles aussi également poursuivies au cours de l'année 2023.

Résultats de la campagne d'arrachage de 2022 :

Mois	Nombre de jours d'arrachage	Total du nombre de boutures arrachées	Total pesée (T)
Août	17	10.286	3,06
Septembre	20	14.681	3,12
Octobre	16	11.482	3,32
Total	53	36.449	9,5



Boutures de renouée asiatique dans les rues de Trooz



Réunion de terrain du 14 octobre 2022 avec la CiEI sur le site de la piscine de Chaudfontaine

### Journée mondiale des toilettes

Le 19 novembre était la Journée Mondiale des Toilettes... Nous saisissons donc l'occasion pour faire le point sur le problème mondial à atteindre le sixième objectif du Développement Durable fixé par l'ONU, qui est de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030.

*L'Organisation des Nations Unies (ONU) a établi 17 objectifs qui répondent à des défis mondiaux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ces objectifs sont interconnectés et nous donnent la marche à suivre pour un avenir meilleur et plus durable pour tous.*

Lors de cette Journée Mondiale des Toilettes, une grande campagne de sensibilisation sur la question de l'accès à l'assainissement était organisée par l'ONU-Eau. Les différents acteurs (gouvernements, écoles, entreprises, associations, ONG, ...) pouvaient relayer les informations par leurs propres canaux.

Le thème de cette année était « Eaux souterraines et assainissement ». Il faut savoir que près de 500 millions de personnes font leurs besoins à l'extérieur et 3,6 milliards de personnes ne sont pas reliées à des systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité. Les eaux grises et noires sont rejetées dans l'environnement, sans traitement. Ces eaux contaminent l'air, les sols et les eaux souterraines, exposant les communautés à des risques sanitaires potentiellement graves. Les eaux souterraines sont notre principale source d'eau douce, elles se trouvent dans les aquifères. Elles sont invisibles à nos yeux mais indispensables. Elles sont utilisées pour la production alimentaire



et les processus industriels. Elles assurent surtout le bon fonctionnement des écosystèmes.

En 2022, dans le bassin de la Vesdre, nous avons bien entendu une idée de l'impact du manque d'épuration. En effet, à la suite des terribles inondations de 2021, les stations d'épuration de Wegnez, La Brouck et de Goffontaine sont toujours hors service, et les eaux usées de certaines habitations se rejettent directement dans le cours d'eau. Les problèmes sanitaires que cela engendre sont encore à évaluer précisément mais les indicateurs comme l'odeur et la couleur de l'eau nous donnent une idée de l'état de la situation.

Dans d'autres régions du monde, les communautés qui se trouvent dans les milieux ruraux et qui sont marginalisées subissent également les impacts de ce besoin sanitaire. En effet, les régions les plus vulnérables sont les premières victimes du dérèglement climatique. La construction de latrines et de fosses septiques mal entretenues aggravent la pollution des aquifères et des masses d'eau voisines. De plus, ce dérèglement engendre des périodes de pluie et de sécheresse extrêmes, ce qui peut endommager les infrastructures déjà construites.

L'accès à l'assainissement permet d'améliorer la santé publique, l'éducation, l'économie et l'environnement notamment. Il contribue aussi à l'amélioration de l'égalité des sexes ; les jeunes filles et les femmes qui ont accès à des toilettes à la maison, à l'école ou au travail peuvent jouer leur rôle dans la société sans se soucier des menstruations ou des grossesses.

#### Pour plus d'informations

- Fiches d'information : [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/un\\_water\\_journee\\_mondiale\\_des\\_toilettes\\_2022\\_eaux\\_souterraines\\_et\\_assainissement\\_fiche\\_d\\_information\\_2022.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/un_water_journee_mondiale_des_toilettes_2022_eaux_souterraines_et_assainissement_fiche_d_information_2022.pdf)
- Site officiel de la Journée Mondiale des Toilettes : [World Toilet Day | World Toilet Day 2022](#)
- Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, édition 2022 : <https://www.unwater.org/publications/un-world-water-development-report>



### Cohabiter avec le castor

Disparu depuis longtemps à cause des pressions humaines (chasse, urbanisation, ...), le castor européen est réapparu dans les cours d'eau wallons à la suite de réintroductions en Allemagne en 1990 et de lâchés illégaux chez nous dans les années 2000. Ses populations se sont ensuite développées un peu partout et il est désormais bien présent sur la Vesdre et ses affluents (Hoëgne, Wayai, Magne, ...). Le castor est un animal controversé, à la fois fascinant et décrié. Il est un des seuls animaux à aménager son milieu pour que celui-ci réponde à ses besoins. Mais cela ne suscite pas que l'admiration : les difficultés de cohabitation ne sont pas rares en raison de la grande place occupée par les activités humaines et du nombre élevé de castors. Il a pourtant un rôle important au sein des écosystèmes liés à la rivière, comme le confirme la décision de l'Union européenne de le compter parmi les espèces strictement protégées. Il est donc nécessaire de préserver la présence de cette espèce, tout en tenant compte des difficultés de cohabitation rencontrées localement par des citoyens.

#### Quelques particularités...

Mammifère de la classe des rongeurs, le castor européen mesure 90 à 120 cm, peut atteindre 35 kg et peut vivre jusqu'à 15 ans. Sa fourrure dense est constituée de deux couches : un duvet (pour la protection thermique), protégé par de longs poils lisses qui permettent l'écoulement de l'eau. Sa grande queue plate, recouverte d'écailles et de poils rugueux, lui sert notamment de gouvernail et d'alarme (claquements sur l'eau). Ses longues incisives tranchantes sont recouvertes d'un émail orange très dur, ce qui lui permet de ronger l'écorce et d'abattre des arbres. Monogame et fidèle, il est aussi territorial : il marque son territoire avec du castoréum (mélange d'urine et d'une substance sécrétée par deux glandes).

Il vit en milieu aquatique et ne s'éloigne jamais bien loin de l'eau. Le castor européen vit dans une hutte creusée dans la berge, contrairement à son cousin américain qui fabrique des huttes en bois. L'entrée est cachée sous l'eau. Il édifie des barrages pour rehausser le niveau de l'eau et ainsi faciliter son accès à ses sites de nourriture car il n'aime pas se déplacer sur la terre ferme. Selon la saison, il se nourrit d'écorces tendres, de pousses de jeunes arbres, de feuillages ou de plantes herbacées.

Le castor joue un rôle important dans l'écosystème rivière. En aménageant son milieu, il crée des zones de frayères, des abris, reconstitue une chaîne alimentaire, etc. : il protège ainsi indirectement d'autres espèces, ce qui fait de lui une espèce « parapluie ». De plus, les plans d'eau créés



Bagarre de castor en bord de Vesdre à Chaudfontaine - © Benoît Coenen

par ses barrages constituent des lagunages naturels, permettant une certaine épuration de l'eau. Et en coupant des arbres, il évite l'arrachement de la berge causé par leur chute naturelle et il permet leur régénération par rejets.

#### Comment cohabiter ?

La notion de problèmes ou de dégâts dépend de la perception de chacun...

Il est néanmoins possible de protéger les arbres par des protections individuelles physiques (grillages, manchons grillagés, gaines en plastique, toiles feutrées, etc.) ou collectives (clôtures en périphérie de la parcelle). Différents répulsifs peuvent aussi être utilisés : répulsif pour gibier, mélange de lait de chaux et d'huile de lin, ou mélange de lait de chaux et de sable du Rhin.

#### Que faire s'il provoque des problèmes ?

Le castor est une espèce protégée par la Directive européenne 92/43 : il est interdit de « *capturer, tuer ou perturber intentionnellement des castors, de détruire ses sites de reproduction ou ses habitats naturels, de détenir, transporter, vendre ou acheter des individus* », sous peine de poursuites judiciaires. Si vous rencontrez des problèmes liés au castor, il est donc nécessaire de contacter le Département Nature et Forêt (DNF) du Service Public de Wallonie pour une évaluation de la situation et une éventuelle dérogation.

#### Plus d'info :

- Brochure « Cohabiter avec le castor en Wallonie » : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/09-07-2015-cohabiter-avec-le-castor-en-wallonie.html?IDC=3355&IDD=3597b>
- DNF - Cantonnement de Spa : 087/29.90.80 - [spa.cantonement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:spa.cantonement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be)

### Comment créer une mare pour le triton crêté ?

Les agriculteurs, propriétaires ruraux et gestionnaires de terrain peuvent être subsidiés pour la création d'une mare destinée à accueillir le triton crêté, cet amphibien de chez nous dont les populations sont en danger... Afin de les aider à mettre en oeuvre ce type d'aménagement, l'équipe du projet **LIFE Belgian Nature Integrated Project** a édité un tutoriel vidéo sur le thème "Comment creuser une mare pour le triton crêté ?".

#### Le triton crêté : qui est-il ?

Le triton crêté est reconnaissable par son ventre jaune-orangé, son dos noir et sa crête dorsale qu'il déploie au printemps. Cet amphibien de la famille des salamandridés peut mesurer jusqu'à 18 cm. Espèce menacée et protégée, le triton crêté le plus grand et le plus rare de nos 4 espèces de tritons indigènes de Wallonie.

Au printemps et en été, il vit dans les points d'eau profonds et ensoleillés, mais en automne et en hiver, il vit hors de l'eau. Il se nourrit de petits invertébrés : insectes, vers et crustacés. Il se délecte également de chenilles ou de limaces lorsqu'il est hors de l'eau. Il peut se montrer très gourmand et s'attaquer aux têtards, aux alevins mais aussi aux larves de sa propre espèce.

Après environ trois ans, le triton atteint sa maturité sexuelle et retourne dans l'eau au début du printemps pour se reproduire. Il défend des petits territoires, séduit les femelles et une fois qu'elles viennent, il dépose une poche de semence sur les feuilles de plantes aquatiques. Les oeufs de couleur blanche-jaunâtre vont se développer en larves de 50 à 80 mm. Ces larves sont déjà dotées d'une petite crête dorsale. En grandissant, les mâles font 14 cm tandis que la taille des femelles varie entre 16 et 18 cm. Ils ont une espérance de vie d'environ 20 ans et se déplacent dans un rayon de 500 mètres et plus.

Ses prédateurs sont les poissons carnivores, les oiseaux, les petits mammifères et l'activité humaine. Le triton crêté se sent aussi bien dans l'eau que sur la terre, mais il privilégie les points d'eau profonds, ensoleillés, riches en plantes aquatiques et surtout sans poissons.

Malheureusement, l'urbanisation, la destruction de leur habitat, l'utilisation intensive des terres agricoles ou encore l'introduction d'espèces exotiques accentuent le déclin du nombre d'amphibiens. Il faut savoir que le triton crêté a déjà complètement disparu en région bruxelloise.



#### Comment l'aider ?

Il est possible d'aider les populations de triton crêté à se redévelopper en créant des mares et des zones marécageuses pour favoriser leur reproduction.

C'est ainsi que, pour assurer sa sauvegarde, un plan d'actions régional a été lancé en Wallonie. Des mares sont recrées un peu partout dans notre région pour cette espèce qu'on appelle "le roi des mares de prairies" et pour les autres espèces qui vivent dans le même milieu.

#### Créer une mare

Globalement, les mares ont plusieurs fonctions : point d'abreuvement pour le bétail, zone de rétention des eaux lors de fortes pluies ou de crues, et refuge pour les espèces.

Pour une mare destinée à favoriser l'installation du triton crêté, la création se fait en plusieurs étapes... Il est préférable de creuser la mare au début de l'été, quand les sols sont secs.

#### 1. Analyser les terres

Étudier le relief du sol permet de trouver le meilleur lieu d'implantation de la mare, c'est-à-dire là où l'eau peut s'accumuler : une dépression naturelle, une zone humide ou une zone de source. Idéalement, la mare fait plus ou moins 15 mètres de diamètre et 1,5 mètre de profondeur, avec une zone un peu plus profonde de 50 cm, qui servira de refuge en période de sécheresse.

Les sols argileux (naturellement imperméables) conviennent parfaitement pour la création d'une mare, contrairement aux sols caillouteux ou trop sableux. Attention aux terres de déblais : elles peuvent être étalées



autour de la mare ou être évacuées, ce qui peut être coûteux. Si elles sont étalées, il faut éviter de les déposer dans une zone d'aléa d'inondation.

## 2. Dessiner un plan

La mare peut avoir plusieurs aspects : en forme de cercle, ovale, irrégulière ou en forme de haricot. Les formes géométriques avec des berges verticales ne conviennent pas. Le croquis est primordial pour l'acquisition du permis d'urbanisme et pour le cahier des charges.

Un système d'évacuation des eaux est à prévoir pour les mares alimentées par une source, en cas de montée des eaux.

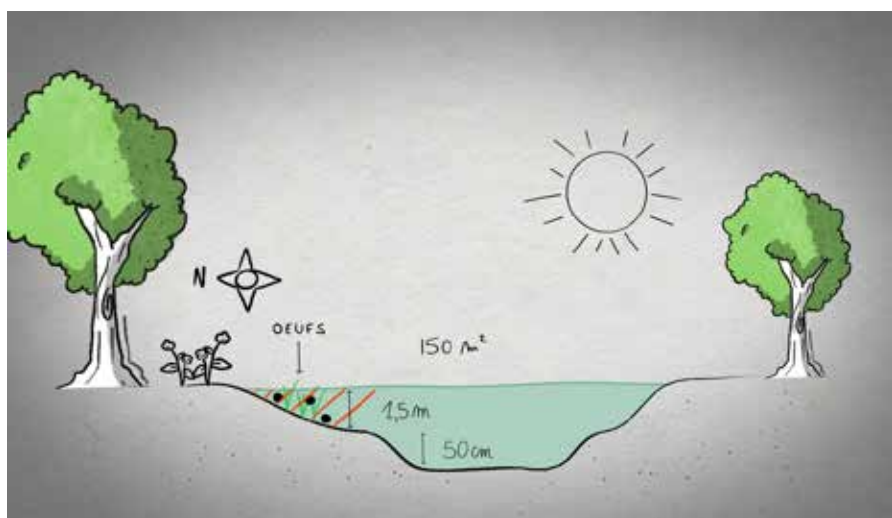
## 3. Creuser et agrémenter la mare

Dans le cas où la mare est dans une zone pentue, il est indispensable de créer une digue au point bas. En creusant, deux couches distinctes peuvent être observées ; la première couche est composée de matières organiques et la seconde est argileuse. Il ne faut surtout pas les mélanger. La couche composée de matières organiques est à mettre de côté, elle servira plus tard.

Quant à la digue, il faut tasser l'argile, qui se trouve plus en profondeur, jusqu'à former la digue. Ensuite, utiliser la terre organique en recouvrir les couches d'argile. Veillez à bien tasser avec votre engin de terrassement tout au long du processus.

Il est possible d'agrémenter une mare de plusieurs manières : en ajoutant des bosquets, des haies, des pierriers ou encore un tas de bois. La petite faune sauvage pourra ainsi y trouver refuge.

Le tutoriel complet pour la création d'une mare accueillante pour le triton crêté est consultable sur <https://vimeo.com/744589243>.



### Pour plus d'informations

- Projet LIFE BNIP: <https://www.life-bnip.be/fr/>
- Pour les subsides : <https://www.natagriwal.be/fr/autres-missions/projet-life-integre>

Illustrations tirées du tutoriel vidéo de Simon Hardenne.

## Pollution de la Vesdre en 2022

**Pollution de la Vesdre en 2022 : même si la situation a été très grave entre Verviers et Goffontaine, la rivière s'auto-épure rapidement...**

On pouvait craindre le pire sur la Vesdre suite aux inondations de juillet 2021, qui ont endommagé les collecteurs des eaux usées et mis hors service les stations d'épuration. En effet, les rejets domestiques et industriels non épurés se sont alors déversés dans le milieu aquatique, entraînant notamment une chute de la concentration en oxygène suite à la dégradation des matières organiques par les bactéries. De plus, les températures de l'air très élevées de l'été 2022 et les faibles débits résultant de la sécheresse faisaient craindre le pire.

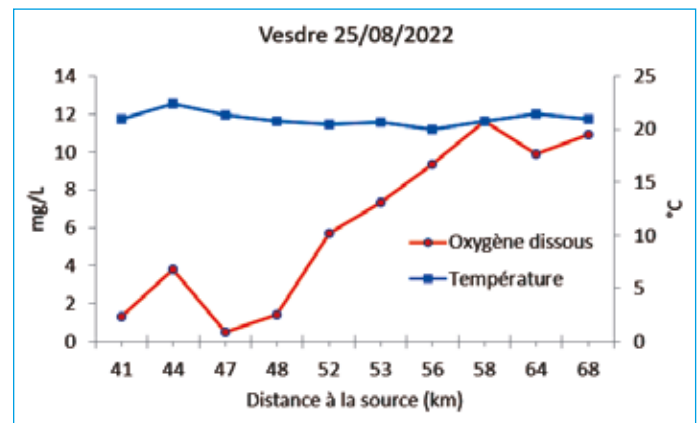
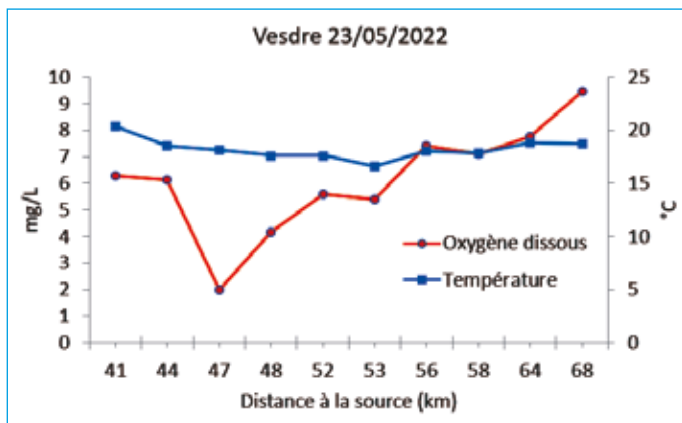
Des mesures d'oxygène dissous et de température de l'eau, réalisées d'avril à octobre (voir graphiques ci-dessous) montrent qu'en effet la pollution de l'eau a été très forte, conduisant à des concentrations en oxygène dissous proches de 0 mg/l au niveau de Pepinster en amont de la confluence avec la Hoëgne, avec une dégradation déjà forte sur Verviers-centre. Ces désoxygénations graves sont liées au fait que l'activité des bactéries augmente avec la température (alors que la solubilité de l'oxygène diminue) et que la dilution des eaux usées, vu les débits faibles, a été réduite. Les profils montrent que le secteur gravement pollué s'est étendu de Verviers centre à l'aval de Pepinster, sur un linéaire d'environ 10 km : vu les concentrations en oxygène dissous très basses pendant 2 à 3 mois sur ce secteur, on peut craindre un impact grave sur la faune et la flore.

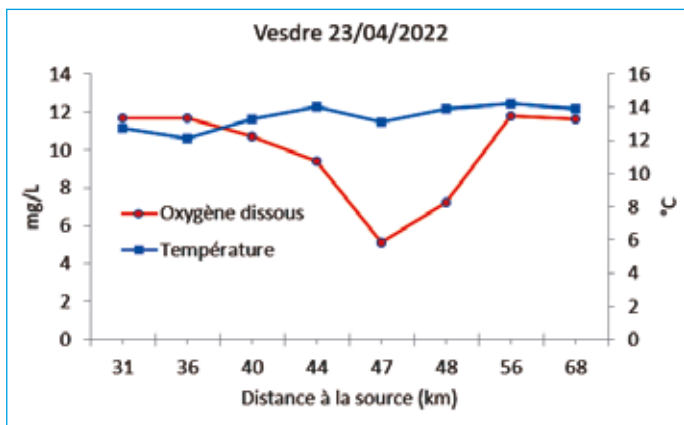
Cependant, on peut constater qu'à l'aval de cette zone critique, la rivière récupère rapidement : elle s'auto-épure très bien, de sorte que dès Goffontaine, la concentration en oxygène dissous se rétablit à ces valeurs de l'ordre

de 5-6 mg/L, pour atteindre des valeurs quasi normales plus en aval. Cette auto-épuration est d'abord le résultat de l'activité des bactéries, qui réduit la concentration en matières organiques, et de la ré-oxygénation de l'eau par l'échange d'oxygène avec l'air : cet échange est d'autant plus important que la rivière est rapide, peu profonde et relativement fraîche (la température de l'eau n'a guère dépassé 22°C malgré la canicule). De plus, la photosynthèse des plantes aquatiques et des algues - qui se sont fortement développées sur le fond - a contribué aux concentrations en oxygène élevées mesurées sur le secteur aval de la rivière.

En conclusion, si on pouvait craindre un retour à une forte pollution de la Vesdre en aval de Verviers, comme c'était le cas avant la construction du collecteur des eaux usées et la mise en service des grosses stations d'épuration comme celles de Wegnez et Goffontaine, le secteur compris entre Goffontaine et la confluence avec l'Ourthe a été relativement préservé jusqu'à présent, grâce au fait que la rivière a une remarquable capacité de s'auto-épurer.

Bien sûr, les quelques mesures réalisées en 2022 ne montrent que très partiellement l'état de la Vesdre : pour faire une évaluation plus complète, il faudra tenir compte d'autres analyses de l'eau et des impacts sur la faune et la flore aquatiques de la pollution de l'eau ... et des travaux hydrauliques, réalisés « dans l'urgence », dont on peut suspecter qu'ils ont détruit des habitats qui mettront du temps à se reconstituer.





### Illustrations :

Deux exemples explicites : profils du 23 mai et du 25 août 2022.

Le profil du 23 avril 2022 montre une situation normale en amont de Verviers.

Jean-Pierre Descy  
Professeur émérite

Unité de recherche en biologie environnementale  
et évolutive (URBE) - Université de Namur

## Milieus et espèces : Réapparition de certaines plantes

### Des plantes redécouvertes en bord de Vesdre...

Suite aux inondations de juillet 2021, des plantes inattendues, anciennement présentes en bord de Vesdre, ont fait leur réapparition.

#### Mais comment cela est-il possible ?

Les nombreux déplacements de terre post-inondation, pour les travaux de reconstruction des berges entre autres, ont permis de libérer des graines enfouies depuis longtemps dans les sédiments de notre bassin. Ces graines ont probablement été importées avec les ballots de laine venant d'Australie et d'ailleurs, à l'époque où de nombreuses industries lainières étaient implantées en bord de Vesdre, et sont restées enfouies dans le sol durant des dizaines voire des centaines d'années.

Les conditions climatiques particulièrement chaudes de cet été étaient visiblement réunies pour leur permettre de germer et de se développer...

C'est ainsi que des chercheurs ont pu découvrir près de 130 espèces anciennement présentes, telles que l'*Ibicelle lutea* ou « Griffe du diable » (Brésil), l'*Ibiscus trionum* (Afrique du nord), l'*Erodium crinitum* (Australie), le *Datura*, etc.

Mais ces plantes, originaires de contrées bien plus chaudes que les nôtres, périront probablement aux premiers gels de cet hiver ; il est donc peu probable de les retrouver l'été prochain.

#### Sources :

- <https://www.rtl.be/info/video/826073.aspx>
- <https://www.7sur7.be/belgique/exceptionnel-130-plantes-disparues-re-decouvertes-le-long-de-la-vesdre-apres-les-inondations~a93f915b/>
- [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=2078500622359190&id=100005978176022](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=2078500622359190&id=100005978176022)





## Cérémonie de signature du Programme d'actions 2023-2025

La Reid (Theux) - 31 janvier 2023



Exposition photos et témoignages d'habitants des bassins de la Vesdre et de l'Ourthe.

De C. Lamarche et F. Deprez  
avec le soutien du Théâtre de Liège

HEPL La Reid (Theux) - les 30 janv., 1-2 et 3 fév. 2023

## Les journées Wallonnes de l'eau

du 13 au 26 mars 2023

Le programme complet des activités (scolaire et grand public) sera disponible en février sur notre site web et notre page Facebook...

## « Rivières » : expo-découverte de l'Ourthe-Vesdre-Ambiève



Cette exposition présente ces 3 rivières, avec leurs spécificités géographiques, leurs richesses patrimoniales, humaines et naturelles...

Elle a été coordonnée par les *Découvertes de Comblain* avec la collaboration de divers partenaires dont les *Contrats de Rivière Ourthe, Vesdre et Ambiève*.

Vous pourrez la découvrir du **4 au 12 février 2023** à l'ancienne gare de **Chaufontaine**. D'autres dates sont prévues pour Trooz et Sprimont mais non confirmées actuellement.

InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre

Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, J. Stassart, C. Bao, L. Pouilloux, C. Willemarck), sauf autre mention



CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaufontaine

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0471/32 51 14

Mail : [coordination@crvesdre.be](mailto:coordination@crvesdre.be) - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : [www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)



Le **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

